

## 1. CONTACT ALIMENTAIRE. UNION EUROPÉENNE

Les matières premières utilisées dans la fabrication de ce film sont autorisées pour une utilisation en tant que matériaux en contact avec les aliments et répondent aux exigences de base établies dans les documents indiqués ci-dessous :

- **Règlement CE 1935/2004** sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments et ses modifications ultérieures.
- **Règlement UE 10/2011** sur les matières plastiques et les objets destinés à entrer en contact avec les aliments et ses modifications ultérieures.
- **Règlement CE 2023/2006** sur les bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments.
- **Règlement UE 2022/1616** sur les matières plastiques recyclées et les objets destinés à entrer en contact avec les aliments. PLASTICOS FRANCES n'utilise pas de matières premières recyclées dans ce film.
- **Règlement CE 1895/2005** concernant la restriction dans l'utilisation de certains dérivés époxy dans les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les aliments. PLÁSTICOS FRANCÉS n'incorpore pas BADGE, BFDGE ni NOGE dans la composition et la fabrication de ce film.
- **Règlement CE 450/2009** sur les matériaux et objets actifs et intelligents destinés à entrer en contact avec des aliments, ne s'applique pas à ce produit.

Substances sujettes à restriction :

Ce film contient des substances autorisées par le Règlement UE 10/2011, mais soumises à une limite de migration spécifique. Consultez la déclaration de conformité (**ST-DoC-FR**) pour plus d'informations à leur sujet et les analyses des migrations effectuées.

## 2. PHARMACOPÉE

Ce produit n'est pas certifié pour une utilisation en pharmacopée.

## 3. MÉTAUX LOURDS

Selon les informations de nos fournisseurs de matières premières, ce produit est conforme dans sa composition aux exigences établies dans les règlements suivants :

- **Directive 94/62/CE** et les modifications ultérieures (sur les emballages et les déchets d'emballage PPW) et des normes harmonisées EN13428 et CR13695 (Somme des Cd, Cr, Hg, Pb <100 ppm)
- **Directive 2000/53/CE** du 18 septembre et ses modifications ultérieures, relative aux véhicules hors d'usage (ELV), qui autorisent une teneur maximale de 0,1 % en poids de plomb, mercure et chrome (VI) et 0,01 % de cadmium.
- **Directive 2011/65/UE** du 8 juin et ses modifications ultérieures, relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (ROHS/ROHS) qui établit une teneur maximale de 0,1 % en poids de Pb, Hg, Cr (VI), PBB, PBDE, DEHP, BBP, DBP, DIBP <0,1% en poids et 0,01% en Cd.
- **CONEG** (Coalition of Northeastern Governors - USA) : la teneur totale en plomb, mercure, chrome (VI) et cadmium est inférieure à 100 ppm.

## 4. RÈGLEMENTS REACH ET CLP

- **Règlement CE 1907/2006 (REACH)** et ses amendements, concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques. Nos fournisseurs ont enregistré les substances soumises à enregistrement.

En ce qui concerne des substances chimiques visées à l'annexe XVII et les substances chimiques visées à l'annexe XIV du règlement CE 1907/2006, ni PLASTICOS FRANCES ni ses fournisseurs n'incorporent intentionnellement dans leur produit aucune de ces substances en quantités supérieures à celles établies, de sorte que sa présence dans le produit final n'est pas prévisible. Cependant, des analyses spécifiques pour assurer leur absence n'ont pas été faites.

- **SVHC (Substances extrêmement préoccupantes)** : PLÁSTICOS FRANCÉS et ses fournisseurs n'incorporent aucune de ces substances à des concentrations supérieures à 0,1% dans ce produit, conformément aux dispositions des articles 7.2 et 57 du règlement REACH. Pour plus de détails, voir la déclaration générale sur REACH/SVHC.

- **Règlement UE 1272/2008** concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP) et toutes les modifications ultérieures. Selon cette réglementation, ce produit n'est pas une préparation dangereuse et n'a donc pas besoin d'être classé ou étiqueté. De même, la préparation d'une fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire, car le produit ne répond pas aux exigences établies à l'article 31 du Règlement (CE) 1907/2006 REACH.

## 5. ALLERGÈNES

Ce produit ne contient aucune des substances énumérées à l'annexe II du **Règlement UE 1169/2011** (allergènes)

De même, nos installations sont certifiées selon la Norme Mondiale pour les Matériaux d'Emballage (**BRCGS Packaging Materials**), de sorte que toutes les mesures nécessaires sont prises pour éviter toute contamination du produit par ces substances.

## 6. ADDITIFS D'ORIGINE ANIMALE

Nos fournisseurs de matières premières déclarent que leurs produits **ne contiennent aucun** additif d'origine animale, donc il n'y a aucun risque de transmission de l'ESB (Encéphalopathie Spongiforme Bovine) ou de l'EST (Encéphalopathie Spongiforme Transmissible)

## 7. HALAL

Nos fournisseurs dans la fabrication des matières premières, ainsi que nous-mêmes dans la fabrication de nos films, n'utilisent ni n'ajoutons intentionnellement aucun additif d'origine animale ou alcool éthylique/éthanol (substances Haram).

Les installations, l'équipement et le personnel impliqués dans la fabrication de nos produits garantissent l'absence de substances Haram, car nous avons des protocoles pour éviter toute contamination croisée, étant certifiés sous l'accréditation BRCGS Packaging Materials.

Par conséquent, il n'est pas prévisible que l'une de ces substances se retrouve dans le produit final et celui-ci peut être considéré comme un produit Halal, bien qu'aucune analyse spécifique n'ait été effectuée pour garantir leur absence.

## 8. KOSHER

Nos fournisseurs dans la fabrication des matières premières, ainsi que nous-mêmes dans la fabrication de nos films, n'utilisent ou n'ajoutent intentionnellement aucun additif d'origine animale ou humaine.

Par conséquent, il n'est pas prévisible que l'une de ces substances se retrouve dans le produit final et celui-ci peut être considéré comme un produit casher, bien qu'aucune analyse spécifique n'ait été effectuée pour s'assurer de leur absence.

## 9. OGM (Organismes Génétiquement Modifiés)

Selon les informations fournies par nos fournisseurs de matières premières, ce polymère ne contient intentionnellement aucun OGM. De même, dans la fabrication de ce produit, nous n'utilisons ni n'intégrons intentionnellement aucun OGM.

## 10. RECYCLAGE

Le produit est un composé de polypropylène monocouche et ne contient pas de matières premières recyclées, ce qui en fait un produit **recyclable** par des moyens conventionnels, y compris la récupération d'énergie, mais il n'est pas compostable, biodégradable ou oxo-biodégradable.

## 11. DÉCHETS

Les déchets générés dans nos installations sont enlevés par un gestionnaire autorisé et celui-ci a certifié sa classification, son traitement, son évaluation et sa récupération en tant que gestionnaire final.

## 12. PHTALATES

Ce produit ne contient pas intentionnellement de phtalate dans sa composition. Cependant, et selon nos fournisseurs, les matières premières peuvent contenir des traces de phtalates provenant de la polymérisation.

Tout niveau de trace serait inférieur aux limites maximales autorisées par les normes réglementaires.

## 13. NANOMATÉRIAUX

Ce produit ne contient aucun additif sous forme de nanoparticules.

#### 14. HYDROCARBURES D'HUILES MINÉRALES

Ce produit ne contient pas intentionnellement d'hydrocarbures d'huiles minérales (MOSH, MOAH et POSH) dans sa composition. Cependant, et selon nos fournisseurs, les matières premières peuvent contenir des traces de MOSH et POSH provenant de la polymérisation.

#### 15. COSMÉTIQUES

Ce produit est conforme dans sa composition aux exigences établies dans le **Règlement CE n° 1223/2009**, sur les produits cosmétiques et leurs modifications ultérieures : dans la fabrication de nos produits, nous n'intégrons intentionnellement dans sa composition aucune des substances réglementées aux annexes II et III en quantités supérieures aux limites établies.

Par conséquent, il n'est pas prévisible que l'une de ces substances soit trouvée dans le produit final, bien qu'aucune analyse spécifique n'ait été effectuée pour garantir leur absence.

#### 16. BISPHÉNOLS

Ni nos fournisseurs (selon la documentation fournie par ces derniers) ni PLASTICOS FRANCES, n'utilisons ou incorporons intentionnellement Bisphénol A (BPA), Bisphénol B (BPB), Bisphénol F (BPF) et Bisphénol S (BFS), de sorte que sa présence dans le produit final n'est pas prévisible. Cependant, aucune analyse spécifique n'a été effectuée pour s'assurer de leur absence.

#### 17. AUTRES RÈGLES ET RÈGLEMENTS

Nos fournisseurs de matières premières certifient qu'ils n'incorporent dans leurs produits aucune des substances chimiques qui apparaissent réglementées dans les documents énumérés ci-dessous, dans des quantités supérieures à celles autorisées, de sorte que leur présence dans le produit final n'est pas prévisible. Cependant, des analyses spécifiques de toutes ces substances n'ont pas été réalisées pour s'assurer de leur absence :

- **Règlement (CE) n° 465/2008** sur les substances pouvant être persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) : le polymère ne contient intentionnellement dans sa composition aucune des substances figurant à l'annexe I.
- **Règlement (CE) n° 1005/2009** et ses modifications, sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone : le polymère ne contient intentionnellement dans sa composition aucune des substances figurant dans les annexes I et II.
- **Règlement (UE) n° 1021/2019**, relatif aux polluants organiques persistants : le polymère ne contient intentionnellement dans sa composition aucune des substances inscrites aux annexes I, II, III et IV.
- **Proposition 65 de la Californie** Liste des produits chimiques développés par l'État de Californie qui peuvent causer le cancer ou être toxiques pour la reproduction : le produit n'incorpore intentionnellement aucune des substances répertoriées dans des quantités supérieures aux limites établies.
- **TSCA (USA)** Les monomères et additifs utilisés dans la fabrication de ce polymère sont répertoriés ou conformes aux dispositions de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques.

#### 18. ABSENCE DE SUBSTANCES

Ni nos fournisseurs (selon la documentation fournie par ces derniers) ni PLASTICOS FRANCES, n'utilisons ou incorporons intentionnellement l'une des substances énumérées ci-dessous, de sorte que sa présence dans le produit final n'est pas prévisible. Cependant, aucune analyse spécifique n'a été effectuée pour s'assurer de leur absence. Ceci n'est pas une liste exhaustive de substances, alors, si vous souhaitez des informations sur une substance ne figurant pas dans la liste ci-dessous, contactez-nous :

- |   |   |
|---|---|
| – Acrylamide  | – Latex   |
| – Amines aromatiques  | – Matières végétales naturelles   |
| – Benzophénones (p. ex., 4-MBP, 4-HBP, 2,2'-diméthoxy-2-phénylacétophénone)   | – Naphtalènes   |
| – BHA ou BHT  | – Octyl- et Nonylphénols et Octyl- ou Onylphénols Éthoxylés; TNPP   |
| – Biocides  | – Les ignifugeants tels que les composés organiques bromés (pentabromodiphényl'éther, octabromodiphényl'éther ...), les composés d'antimoine, les paraffines chlorées, les triarylphosphates... |
| – Bisphénol A(BPA), Bisphénol B(BPB), Bisphénol F(BPF) et Bisphénol S(BFS)  | – PFAS (ex. PFOA, PFOS)   |
| – Chlorure de vinyle, chlorure de vinylidène, PVC, CPVC ou PVDC   | – Perturbateurs endocriniens  |
| – CMR cat. 1A/1B : Carcinogènes, Mutagène et Reprotoxiques  | – Substances radioactives   |
| – Durcisseurs UV (par ex. ITX, Titanyl-acétylacétone)   | – SVHC sur la "liste candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation"  |
| – Éléments : antimoine, arsenic, béryllium, bismuth, cobalt, or, indium, lanthanides, nickel, palladium, sélénium, argent, tellure, thorium, étain, tantale, tungstène. |   |

**Décharge de responsabilité :**

*Document émis par le Département de Qualité et de Sécurité des Produits.*

*Les informations fournies dans le présent document ont été listées sur la base de nos propres informations, les informations fournies par nos fournisseurs et selon les dernières connaissances disponibles et les exigences légales applicables.*

*Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité pour l'interprétation ou l'utilisation abusive qui pourrait être faite de ce document.*

*Il sera de la responsabilité du client d'inspecter et de vérifier nos produits pour s'assurer de la convenance du produit dans le but précis recherché par le client. Le client sera également responsable de l'usage, du traitement et de la manipulation adéquate, sûre et légale du produit. Plásticos Francés ne sera pas responsable de notifier tout changement dans la législation.*

*L'entreprise ne sera pas tenue responsable en ce qui concerne l'usage des produits de Plásticos Francés avec d'autres matériaux. L'information qui est contenue ici est mise en rapport uniquement avec nos produits dans le cas où ceux-ci ne seraient pas utilisés avec d'autres matériaux de tiers.*